

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Non au temps de trajet dans le temps de travail !

Après l'épineux dossier du dispositif pénibilité, la FFB réagit fermement au souhait de certains parlementaires pour que le temps de trajet des salariés sans lieu de travail fixe ou habituel constitue du temps de travail.

L'adoption d'un tel amendement aurait des répercussions considérables dans une profession comme le Bâtiment, où les trajets des ouvriers ne sont, sauf cas particuliers, pas décomptés en temps de travail mais indemnisés par une indemnité.

Jacques Chanut, Président de la FFB, tempête : *« l'imputation systématique des trajets sur l'horaire de travail conduirait à une réduction drastique des capacités de production d'un très grand nombre d'entreprises ainsi qu'à un renchérissement en conséquence du coût du travail. C'est une porte largement ouverte au détachement frauduleux, que nous combattons depuis des années. Ce projet est purement et simplement une mesure anti-emploi ! »*

**Contact :**

Patrick LACARRERE - Tél. : 05 59 84 85 00

[LacarrereP@d64.ffbatiment.fr](mailto:LacarrereP@d64.ffbatiment.fr)